

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU MARDI 21 AVRIL 2026

Au nom du Conseil communal, Monsieur **Stéphane DORTHE**, **Syndic**, ouvre cette assemblée ordinaire à 20 h 04 en saluant et souhaitant la bienvenue aux 35 citoyennes et citoyens et les remercie de leur présence qui montre leur intérêt à la chose publique.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site Internet ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 3 décembre 2025.

Tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés, dix jours avant l'assemblée, au Bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site internet de la Commune tout comme le procès-verbal de la dernière assemblée.

En application de l'article 3 alinéa 2 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. En effet, la Secrétaire peut user de moyens techniques d'enregistrement pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé après l'approbation définitive du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Monsieur Stéphane DORTHE demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

Il nomme comme scrutateurs Monsieur Iker AMEZAGA et Madame Marlyse GAMBA et les remercie d'avance de leur collaboration. Il précise que **les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter lors de l'approbation des comptes selon l'article 18 alinéa 3 de la Loi sur les communes.**

Avant de commencer cette assemblée, Monsieur Stéphane DORTHE tient, au nom du Conseil communal et de la population, à remercier : Messieurs Grégory DEGLISE (10 ans), Paul KONAN (5 ans) et Loïc JACQUIARD (2 ½ ans) pour leur engagement durant toutes ces années au sein de l'exécutif communal. Ils ont été remerciés comme il se doit. Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur Stéphane DORTHE remercie ses collègues du Conseil communal qui ont œuvré assidûment durant la dernière législature et qui ont décidé de poursuivre pour la prochaine. Applaudissements de l'assemblée.

Le tractanda proposé est accepté et sera donc traité tel que présenté, soit :

Tractanda :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 3 décembre 2025.**
Il ne sera pas lu, il a été annexé à la convocation.

2. Comptes de résultats 2025

- 2.1 Présentation
- 2.2 Lecture du rapport de l'organe de révision
- 2.3 Rapport de la commission financière
- 2.4 Approbation

3. Comptes des investissements 2025

- 3.1 Présentation
- 3.2 Rapport de la commission financière
- 3.3 Approbation

4. Révision partielle des statuts de l'association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV)

- 4.1 Présentation
- 4.2 Préavis de la commission financière
- 4.3 Approbation

5. Divers

Monsieur Georges COTTET fait remarquer qu'il manque le mot *approbation* au point 1 concernant le procès-verbal de la dernière assemblée.

L'assemblée peut délibérer valablement.

1. PROCES- VERBAL

Le procès-verbal a été annexé à la convocation et il n'apporte aucune remarque de la part de l'assemblée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMPTES DE RESULTATS 2025

2.1 Présentation

Comme précisé dans la convocation, chaque citoyenne et citoyen avait la possibilité de consulter les comptes au Bureau communal durant les heures d'ouverture.

Monsieur **Stéphane DORTHE** passe la parole à la Caissière pour les explications liées aux comptes.

Madame Aline PICCAND, Caissière, commente les comptes 2025 et donne les explications nécessaires pour les comptes qui ont subi des différences notoires par rapport au budget.

Administration

Dans les services généraux, plus de charges ainsi que des produits complémentaires. La Commune a perçu des remboursements de perte de gain maladie de la part des assurances.

La Commune a profité de garder sa stagiaire en CDD jusqu'à la fin de l'année 2025 à 80 % pour effectuer le remplacement d'une collaboratrice (arrêt maladie) ainsi que de l'aide à la secrétaire du Conseil.

Défense

Pour les comptes de défense, nous avons prévu au budget environ CHF 30'000.– de frais d'entretien des abris PC à la suite de la visite d'une société accréditée par la Confédération pour effectuer un audit de contrôle. Dans l'intervalle, la société n'a plus été accréditée par la Confédération. Le rapport d'audit avec les travaux à effectuer ne nous est jamais parvenu. Dans l'attente d'une nouvelle directive de la Confédération, aucun entretien spécifique n'a été entrepris.

Scolarité obligatoire et bâtiment scolaire

Les dépenses ont été un peu moins élevées que prévu en raison du remboursement des excédents de participation au CO de la Veveysse 2024 pour CHF 54'776.–. Dans les travaux d'entretien de l'école, nous avons dû remplacer 20 stores à lamelles dans la salle polyvalente car ils ne fonctionnaient plus du tout.

Santé - Hôpitaux

Remboursements d'excédents de participations RSSV, homes, aide et soins à domicile pour CHF 53'300.– et puériculture, ambulances, fonctionnement du RSSV pour CHF 28'800.–.

Prévoyance sociale

Hausse des coûts des institutions spécialisées du canton en raison du placement d'adultes en situation de handicap dans des institutions hors canton. Remboursement d'excédents de participation aux services sociaux 2024 pour CHF 76'111.–.

Aménagement des cours d'eau et du territoire

Report des travaux sur la parcelle N° 97 qui avaient été mis au budget 2025.

Sylviculture

Petites charges supplémentaires. Participation aux déficits 2024 de la corporation forestière de la Basse-Veveysse.

Impôts

Principales variations d'impôts par rapport au budget estimé :

- Augmentation des pertes sur débiteurs par rapport à l'estimation du budget environ CHF 10'000.–.
- Quelques retards de facturation d'impôts courant en raison d'un mois de décalage de taxation du Service des contributions en 2025, compensés cependant par des impôts spéciaux supplémentaires perçus pour 2025 pour plus de CHF 300'000.–.

Administration de la fortune et des dettes

Des produits comptables supplémentaires s'expliquent par la réévaluation des biens prés – forêts du patrimoine financier qui doit s'effectuer tous les 5 ans dans la norme MCH2 sur la base des indicateurs de Grangeneuve. Cette réévaluation donne donc un produit comptable de CHF 63'783.– spécifiquement en 2025.

En conclusion, la commune de Remaufens boucle avec un excédent de produits de CHF 179'057.21. Ce résultat est dû principalement à quelques recettes d'impôts supplémentaires ainsi qu'à plusieurs redistributions d'excédents des années précédentes par des associations intercommunales ainsi que quelques petits travaux initialement prévus reportés ou annulés.

- **LE COMPTE DE RESULTATS boucle avec un excédent de produits de CHF 179'057.21 pour un total de charges de CHF 6'086'408.24 et des produits de CHF 6'265'465.45. Le Budget prévoyait un déficit de CHF 298'551.25.**

Monsieur Stéphane DORTHE demande à l'assemblée de garder ses questions afin de les poser après le rapport de la commission financière soit juste avant l'approbation.

2.2 Lecture du rapport de l'organe de révision

La parole est donnée à Monsieur Gaétan EMONET, Président de la Commission financière, qui procède à la lecture du rapport de l'organe de révision qui a effectué l'audit des comptes annuels de la Commune.

Il définit la responsabilité du Conseil communal et celle de l'organe de révision.

Selon l'appréciation de Fiducum, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31.12.2025 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales. Fiducum recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis.

2.3 Rapport de la commission financière

La commission financière de Remaufens a pris connaissance le 24 mars du rapport de l'organe de révision des comptes 2025, établi par la Fiduciaire Fiducum SA à Marly.

Lors de la rencontre avec Monsieur Stéphane DORTHE, Syndic et responsable des finances, ainsi que le Conseil communal et Madame Aline PICCAND, Caissière, la commission financière a reçu de nombreuses informations nécessaires pour analyser les résultats des comptes de fonctionnement par rapport au budget.

Le résultat est notamment dû à des rentrées fiscales plus élevées que prévues et des rattrapages de l'année précédente. La commission financière relève de nombreuses ristournes notamment du CO et du RSSV pour un total de plus de CHF 220'000.–.

Selon les indicateurs calculés sur la base du bouclage des comptes, la situation est satisfaisante mais se tend. La commission financière demande de garder la rigueur nécessaire dans les dépenses avec un suivi approfondi des engagements dans les diverses associations de communes et un calcul précis des conséquences financières à long terme des divers projets à venir.

La commission financière recommande l'approbation des comptes de fonctionnement 2025 avec les réserves d'usage pour le cas où des faits qui n'auraient pas été portés à sa connaissance seraient de nature à modifier ses conclusions.

La commission financière remercie l'ensemble du Conseil communal pour son travail et son investissement pour la collectivité et ainsi que Madame Aline PICCAND, caissière, pour son sérieux et le soin apporté à la tenue de nos comptes et pour sa disponibilité en cas de questions.

Monsieur Stéphane DORTHE remercie Monsieur EMONET ainsi que les membres de la Commission pour leur rapport et pour l'accomplissement de la tâche qui leur a été confiée par l'assemblée communale.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Olivier FONTAINE demande s'il serait possible d'obtenir des explications sur la décision que la commune d'Attalens a prise sans notre concertation et également, comme mentionné par la commission financière, quels sont les indicateurs financiers ?

Monsieur Paul KONAN répond que, suite à la démission de l'ancienne directrice de l'accueil extrascolaire, le service de l'enfance et de la jeunesse d'Attalens a été restructuré. Une responsable pédagogique et un nouveau directeur ont été engagés. Cette décision a été prise unilatéralement sans concerter les communes de Granges et de Remaufens qui se sont retrouvées devant le fait accompli. Dorénavant, toute décision avec une conséquence financière devra être soumise pour concertation.

Madame Aline PICCAND donne connaissance des indicateurs financiers MCH2 selon le tableau ci-dessous. Le Service des communes nous a demandé d'y ajouter les participations aux associations intercommunales qui n'avaient pas été prises dans les chiffres 2024.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2					
	2025	2024			
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	69.24%	46.90%	< 100% bon 100% - 150% suffisant > 150% mauvais	L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.	
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	128%	127%	A moyen terme, le degré d'auto-financement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'auto-financement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle : Haute conjoncture : > 100% Cas normal : 80 - 100% Récession : 50 - 80%	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.	
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0%	0%	0% - 4% bon 4% - 9% suffisant > 9% mauvais	Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.	
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	147%	137%	50% - 100% bon 100% - 150% moyen 150% - 200% mauvais	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.	
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	8%	13%	< 10% effort d'investissement faible 10% - 20% effort d'investissement moyen 20% - 30% effort d'investissement élevé > 40% effort d'investissement très élevé	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité	
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	7%	6%	< 5% charge faible 5% - 15% charge acceptable > 15% charge forte	Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux	
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	2 138.60	1 610.65	< 0 CHF patrimoine net 0 - 1'000 CHF endettement faible 1'001 - 2'500 CHF endettement moyen 2'501 - 5'000 CHF endettement important > 5'000 CHF endettement très important	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.	
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	9%	13%	> 20% bon 10% - 20% moyen < 10% mauvais	Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.	

Aucune autre précision n'est demandée par l'assemblée.

2.4 Approbation

Dès lors, les comptes de résultats 2025 sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

3. COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2025

3.1 Présentation

- **LE COMPTE D'INVESTISSEMENT boucle avec des charges de CHF 55'652.20 pour les travaux effectivement réalisés en 2025.**

Monsieur Stéphane DORTHE passe la parole à Monsieur Daniel FROSSARD :

Fin des travaux sur la Route Villageoise (tronçon rond-point / restaurant)

Les travaux de réfection ont été réalisés en août 2025. La pose de la couche finale de goudron est prévue entre juin et juillet 2026. Les travaux seront planifiés en fonction des conditions météorologiques afin de garantir une réalisation optimale.

Réfection du Chemin de la Vignetta et aménagement d'un trottoir

Le dossier a été transmis au canton avec les différentes oppositions. À ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de la décision relative au permis de construire. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès réception de nouvelles informations.

BILAN

- **La fortune nette (cumul des années précédentes) est égale à CHF 3'992'365.30. Le résultat annuel est de CHF 179'057.21 qui donne une nouvelle fortune nette de CHF 4'171'422.51 en 2025.**

3.2 Rapport de la commission financière

La commission financière de Remaufens a pris connaissance avec intérêt des comptes des investissements pour l'année 2025. Les charges se sont montées à CHF 555'652.20 loin des 3 millions budgétisés en raison du report des travaux de la réfection du Chemin de la Vignetta.

Les charges font suite à des crédits votés par l'assemblée (skatepark, réfection Route Villageoise giratoire-restaurant, travaux interconnexion et turbinage).

La commission financière prie l'assemblée de valider les comptes des investissements pour l'année 2025.

Monsieur Stéphane DORTHE remercie Monsieur EMONET ainsi que les membres de la commission pour leur rapport et pour l'accomplissement de la tâche qui leur a été confiée par l'assemblée communale.

3.3 Approbation

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée communale.

Dès lors, les comptes des investissements 2025 sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

4. Révision partielle des statuts de l'association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveysse (ASSCOV)

4.1 Présentation

Monsieur Paul KONAN explique cette modification essentielle, présentée ce soir, soit l'article 28 al. 2 avec pour but de relever la limite d'endettement de CHF 70 millions (état actuel) à CHF 110 millions. Cette adaptation est essentielle pour réaliser le centre de natation (CHF 38'5000'000.-) et la salle de sport triple (CHF 12'750'000.-) sur la parcelle N° 448 RF de la commune de Châtel-St-Denis.

Pour rappel, l'assemblée communale a accepté le 7 mai dernier, à 44 voix pour et une abstention, une première modification de cette disposition statutaire en la passant de 50 à 70 millions afin de permettre l'emprunt nécessaire pour financer le projet d'assainissement et d'agrandissement du bâtiment Bêta/Univers@lle.

Lors de cette assemblée, le Conseil communal vous avait informé que l'assemblée devrait vraisemblablement être appelée à se prononcer sur un second rehaussement de la limite d'endettement en avril 2026 pour le futur centre de natation et de la salle de sport triple, dès que les coûts seront connus, afin d'inscrire dans les statuts de l'ASSCOV une limite d'endettement adaptée aux besoins de ces deux infrastructures.

Cette adaptation est directement liée à :

- L'assainissement et l'agrandissement du bâtiment Bêta/Univers@lle, chiffré selon le devis général à 25 millions de francs, pour lequel vous avez déjà accepté une augmentation de la limite d'investissement et pour lequel l'assemblée des délégués a accepté le crédit d'investissement le 11 février dernier.
- **La construction du centre de natation et de la salle de sport triple, estimée à 52,25 millions de francs ± 20 %**

Ce montant est réparti de la manière suivante :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| • Salle de sport triple | CHF 12'750'000.- |
| • Centre de natation + communs | CHF 38'500'000.- |
| • Aménagements extérieurs | CHF 1'000'000.- |
| • TOTAL TTC | CHF 52'250'000.- ± 20 % |

Quant à la dette effective de l'ASSCOV au 31.12.2025, elle est estimée à environ CHF 25'500'000.- :

- | | |
|--|------------------|
| • Dette effective estimée au 31.12.2025 | CHF 25'500'000.- |
| • Estimation de l'assainissement et de l'agrandissement du bâtiment Bêta / Univers@lle | CHF 25'142'000.- |
| • Estimation de la construction d'un centre de natation avec une salle de sport triple | CHF 52'250'000.- |

Montant total selon les crédits envisagés **CHF 102'892'000.-**

La limite d'endettement actuelle ne permet donc pas de soumettre au vote populaire un crédit d'investissement pour le centre de natation et la salle de sport triple.

Une nouvelle augmentation statutaire de la limite d'endettement est donc indispensable.

Quant à la limite d'endettement pour l'exploitation, c'est-à-dire le fonctionnement courant, elle passerait de CHF 500'000.– à 3 millions ; une harmonisation est ainsi faite avec le réseau santé social de la Veveyse.

Sans ces adaptations, le projet de centre de natation et de salle de sport triple serait bloqué avant même d'avoir pu être débattu démocratiquement.

Le projet de construction d'un centre de natation et d'une salle de sport triple est une réelle nécessité.

Il répond à une réalité que nous connaissons toutes et tous : la seule piscine à Châtel-St-Denis qui est utilisée par toutes les écoles du district et le CO a plus de 50 ans. Elle est à bout de souffle. Elle a été construite à une époque à laquelle la Veveyse comptait trois fois moins d'habitantes et d'habitants.

Sans de nouvelles infrastructures, les communes ne seront tout simplement plus en mesure de répondre aux besoins :

- des écoles primaires : pour rappel, l'enseignement de la natation est une activité obligatoire intégrée à l'éducation physique et sportive du plan d'études romand et les élèves du primaire doivent savoir nager avant d'arriver au COV,
- du cycle d'orientation,
- et, plus largement, de la population.

Renoncer aujourd'hui, ce serait accepter :

- des déplacements coûteux de nos élèves hors district, sans garantie que les piscines des régions voisines aient la capacité d'accueillir nos élèves,
- des solutions provisoires inefficaces,
- voire la multiplication d'infrastructures communales, plus chères et moins cohérentes. Car si l'on perd les heures de piscine dans nos écoles, il faudra les remplacer par d'autres cours de sport et je crois savoir que nos salles de gym, dans les communes comme au COV, sont déjà bien occupées.

À l'inverse, le futur centre de natation et la salle de sport triple offriront une infrastructure moderne, répondant aux besoins des écoles et à l'augmentation de la population du district.

Au-delà des montants, nous parlons donc d'une réalisation impérativement nécessaire pour la Veveyse, pensée d'abord pour répondre aux besoins scolaires, mais aussi bénéfique pour la population et pour notre district.

En conclusion, cette modification des statuts est indispensable pour garantir la réalisation d'infrastructures répondant aux besoins éducatifs et sportifs essentiels du district tout en permettant une gestion financière rigoureuse.

Il sied de préciser que le fait d'accepter l'augmentation de la limite d'endettement des statuts de l'ASSCOV n'est pas un laisser-passer et ne donne aucunement l'autorisation d'emprunter le montant estimé pour la construction du centre de natation et d'une halle de sport triple de CHF 52'250'000 ± 20%.

L'approbation par les législatifs des 9 communes n'est que la première étape du processus démocratique dont l'aboutissement sera la votation populaire.

Le crédit d'investissement devra être proposé pour votation à l'Assemblée des délégués de l'ASSCOV au début de l'été 2026.

En cas d'acceptation par cette dernière, il fera ensuite l'objet d'une votation par la population du district en automne 2026, car le montant pour un référendum obligatoire sera dépassé.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande, Mesdames, Messieurs, d'accepter cette modification de l'article 28, al. 2 des statuts de l'association des communes pour le Cycle d'orientation de la Veveyse.

L'entrée en vigueur des statuts est prévue sitôt son approbation par les trois quarts des communes membres, représentant également plus des trois quarts de la population légale de ces communes et par le canton (la direction des institutions, de l'agriculture et des forêts).

Monsieur Stéphane DORTHE remercie Monsieur Paul KONAN pour la clarté de sa présentation.

4.2 Préavis de la commission financière

La commission financière de Remaufens a pris connaissance avec attention de la principale modification apportée aux statuts de l'ASSCOV.

Cette modification porte sur l'art. 28, limite d'endettement. Aussi, dans l'alinéa 2, cette limite est portée à 110 millions de francs (contre 70 millions aujourd'hui) pour les constructions et de 3 millions de francs pour l'exploitation. Ces sommes sont essentielles pour réaliser le centre de natation et la salle de sport triple à Châtel-St-Denis.

La commission financière est consciente du besoin urgent de ces infrastructures pour notre District mais demande aux autorités de se limiter à une construction de qualité tout en respectant les engagements financiers budgétisés.

Compte tenu des informations qui ont été données, la commission financière donne un préavis favorable et propose à l'assemblée communale d'accepter la modification des statuts.

4.3 Approbation

Monsieur Matthieu STAMPFLI trouve l'enveloppe budgétaire de 25 millions importante et se demande quel est l'âge des bâtiments ?

Monsieur Paul KONAN souligne que les bâtiments ont plus de 20 ans et précise que le projet comprend un agrandissement avec de nombreuses salles supplémentaires.

Monsieur Jean Sébastien MERIEUX demande ce qui coûte si cher dans le fonctionnement pour passer de CHF 500'000.- à 3 millions ?

Monsieur Paul KONAN répond que la limite d'endettement a été réhaussée à 3 millions. Il s'agit d'une décision politique pour aligner les montants pour les 3 associations intercommunales.

Monsieur Kevin GENOUD précise que la limite d'endettement concerne les frais d'exploitation et qu'ils ne devraient pas atteindre les 3 millions.

Aucune autre précision n'est demandée par l'assemblée.

Cet objet est donc soumis au vote et la révision partielle des statuts de l'ASSCOV est acceptée avec 32 voix pour et 3 abstentions.

5. Divers

Monsieur Stéphane DORTHE passe la parole à Monsieur Daniel FROSSARD.

Règlement sur le stationnement public

Concernant le règlement sur le stationnement public, celui-ci a été transmis aux services cantonaux ainsi qu'à Monsieur Prix. Nous avons reçu l'ensemble des préavis, accompagnés de plusieurs demandes de corrections. La Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement et le Service des communes nous demandent désormais d'établir un concept global de stationnement en raison de notre affiliation à l'AggloRivelac. Ce travail nécessitant des compétences spécifiques, le Conseil communal a décidé de mandater le bureau Team Plus pour nous accompagner et poursuivre le projet. Le Conseil communal reviendra vers l'assemblée dès que le dossier aura pu avancer concrètement.

Monsieur Olivier FONTAINE demande encore combien de temps cela va prendre quand on voit le désordre pour parquer sur la Place du Village ! Monsieur Patricio HERRERA avait déjà parlé d'un concept de stationnement il y a plusieurs années de cela.

Monsieur Daniel FROSSARD lui répond qu'une rencontre va être organisée avec Team Plus et qu'aucun délai ne peut être donné à l'heure actuelle.

Monsieur Kevin GENOUD ajoute que le concept de stationnement est un document très complet à part du règlement. Le règlement communal est prêt avec des zones définies et les directives en lien.

Monsieur Jean-Luc MOSSIER demande dès lors ce qu'apporte l'AggloRivelac à notre Commune et s'il ne serait pas moins coûteux et plus rapide d'en sortir ?

Monsieur Stéphane DORTHE répond que la question s'est également posée au sein du Conseil communal.

Monsieur Stéphane DORTHE passe ensuite la parole à Monsieur Kevin GENOUD.

Informations complémentaires sur le projet de rénovation et d'agrandissement du bâtiment scolaire

Toujours sans réponse de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) de Monsieur Jean-François STEIERT, à la suite de notre courrier (annonce préalable et demande de subvention) du 17 juin 2025 et à notre relance du 4 décembre 2025, le Conseil communal a décidé de lancer la procédure

d'appels d'offres de groupements pluridisciplinaires de mandataires en un seul tour par étapes. Notre expert en marché public travaille actuellement sur le dossier avec de premiers résultats espérés dans le courant du mois mai.

Pour information, si des personnes sont intéressées à intégrer la Commission de l'énergie, la Commune recherche de nouvelles personnes.

Monsieur Olivier FONTAINE a vu dans la presse que ce soir la commune d'Attalens va présenter son projet d'agrandissement du bâtiment Baobab. Est-ce qu'une coordination a été faite pour éviter de manquer de salles de gym pour le cercle scolaire ?

Monsieur Kevin GENOUD explique que lors de chaque séance pour le cercle scolaire le sujet est abordé de même que les calendriers afin de connaître l'avancement des 2 projets en parallèle.

L'assemblée n'a pas d'autres questions.

Monsieur Stéphane DORTHE remercie Madame Aline PICCAND, boursière communale, Madame Aurélie FONTAINE, secrétaire communale, notre stagiaire et tous ses collègues du Conseil communal pour leur travail tout au long de l'année.

Avant de conclure, Monsieur Stéphane DORTHE tient à remercier l'assemblée, au nom de tous les membres du Conseil, pour la confiance témoignée.

La prochaine assemblée communale se tiendra le mercredi 10 juin 2026 à 20h00 dans cette même salle. Il s'agira de la première assemblée de la nouvelle législature (mode de convocation, nomination des commissions, délégation de compétence).

La parole n'étant plus demandée, Monsieur **Stéphane DORTHE, Syndic**, remercie chacune et chacun pour leur participation aux affaires communales. Il lève cette assemblée à 21 h 03 et invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Applaudissements de l'assemblée.

Le Syndic

Stéphane DORTHE

La Secrétaire

Aurélie FONTAINE